



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation**

### **Règlement # 258-2022-01**

Modifiant le règlement numéro 258  
relatif à la circulation et au stationnement

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> novembre 2022 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 258-2022-01 est d'ajouter la définition de l'autorité compétente et de modifier l'application de ce règlement par l'autorité compétente.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 21 novembre 2022

Annick Lafontaine

Greffière